



PAS À PAS

Micro-crèche

D'ACCUEIL

“
Pour tout savoir
sur mon lieu de vie,
suivez-moi !
Nous allons le découvrir
ensemble !
”



Micro-crèche Pas à Pas
4, rue Tanafou I
97605 PASSAMAINTY
Tél : 02 69 61 38 09
06 39 19 00 32

Ca y est !!!
Je suis prêt(e)
pour aller à
la micro-crèche



SOMMAIRE

- 1.** Historique de la structure
- 2.** Présentation des locaux
- 3.** Les spécificités de notre micro-crèche
- 4.** Notre projet éducatif
- 5.** Nos valeurs
- 6.** L'organisation de notre micro-crèche
 - 6.1.** Notre fonctionnement
 - 6.1.1.** L'équipe éducative
 - 6.1.2.** Ma référente
 - 6.1.3.** Les horaires
 - 6.1.4.** Mon contrat
 - 6.1.5.** Les jours de fermeture
 - 6.1.6.** Les vacances
 - 6.1.7.** La grande salle
 - 6.1.8.** Le décompte des horaires
 - 6.1.9.** Les petits endroits à connaître
 - 6.2.** La salle de change
 - 6.2.1.** Mon tiroir
 - 6.2.2.** Dans mon « sac de la crèche », je mets...
 - 6.2.3.** Mes vêtements
 - 6.2.4.** Couches jetables et couches lavables ?
 - 6.2.5.** Si je me salis un peu plus que prévu...
 - 6.3.** Les p'tites infos pour ma journée
 - 6.4.** Les p'tites infos confidentielles
- 7.** Ma journée type
 - 7.1.** Mon accueil
 - 7.2.** Mes activités
 - 7.3.** Mes repas
 - 7.3.1.** Le lait des bébés
 - 7.3.2.** La collation du matin
 - 7.3.3.** Le repas du midi
 - 7.3.4.** Les goûters
 - 7.4.** Mes siestes
 - 7.5.** Oh, vous êtes déjà venu me chercher...

ANNEXES

- a. Mon trousseau
- b. Les maladies

1. Historique de la structure

L'association pour les Déficients Sensoriels de Mayotte (ADSM) voit le jour en 1999, suite à l'initiative de parents qui souhaitent favoriser les échanges, l'entraide entre les familles, et l'accompagnement des enfants déficients sensoriels.

Les parents, en réponse aux besoins croissants des familles et face au manque de structures d'accueils de la petite enfance à Mayotte, décident de créer un lieu d'accueil «micro-crèche» pour les moins de 3 ans, gérée par l'Association parentale avec le soutien de la branche famille de la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte (CSSM) et la Protection Maternelle et infantile du Conseil Départemental.

C'est ainsi que la micro-crèche « PAS à PAS » a ouvert ses portes en **Février 2016** pouvant accueillir jusqu'à 10 enfants.

Notre micro-crèche repose sur une équipe de professionnelles, mais a également besoin des parents pour fonctionner.

Elle fonctionne, comme tous les autres services gérés par l'Association, grâce à un bureau qui se réunit une fois par mois et un conseil d'administration qui se réunit une fois par trimestre, constitué de parents bénévoles.

Tout au long de l'année notre micro-crèche aura besoin de tous les parents pour les courses, un peu de bricolage, la préparation d'événements particuliers permettant de récolter un peu de fonds pour des projets pour moi et mes copains (exemple : atelier musique),

2. Présentation des locaux

Notre micro-crèche se situe dans un local d'environ 103 m². Le local est composé de **3 pièces principales séparées, d'une grande salle et d'un espace de jeux en plein air, sécurisé et équipé** pour les enfants, jouxtant le bâtiment.

A l'intérieur, plusieurs espaces ont été définis :

- Une pièce commune avec des espaces d'activités, espace repas et espace bébé où je peux faire plusieurs activités
- Une pièce « hygiène » où s'effectuent mes changes
- Un bureau pour la Directrice,
- Un dortoir pour les bébés,
- Un dortoir pour les grands
- Un coin cuisine



3.

Les spécificités de notre micro-crèche

Notre micro-crèche est ouverte à tous les enfants sans exception (en situation de handicap sensoriel ou non). L'enfant en situation de handicap sera pris en compte comme tous les autres enfants.

Des activités d'éveil et sensorielles leur seront proposées à tous, afin de favoriser leur développement global. Ces activités, nécessaires au développement de tous les enfants (toucher, perception des sons...) seront proposées dans les différents espaces d'activités.

Un espace multi-sensoriel, espace de relaxation, de vie, et d'apprentissage est aménagé au sein de la structure.

4.

Notre projet éducatif

L'objectif premier du projet éducatif est de nous accompagner dans notre développement psychomoteur et affectif.

C'est aussi permettre à l'enfant d'acquérir l'autonomie et de se socialiser, en lui offrant les meilleures conditions d'accueil à la micro-crèche. C'est enfin répondre à ses besoins fondamentaux : être reconnu, être en sécurité, mais aussi répondre à ses besoins d'activités, de découvertes, de jeux et d'expression, besoin de contact avec les autres (adultes et enfants). L'enfant dans un premier temps se crée des repères sans perdre ceux qu'il a acquis au sein de la cellule familiale.

Le second objectif est de considérer chaque enfant accueilli comme un individu particulier avec son histoire, sa famille, ses propres compétences, ses difficultés, son comportement, ses handicaps éventuels ; mais c'est aussi considérer la collectivité formée par un ensemble d'individus, enfants et adultes, avec ses règles et ses fonctionnements. L'équipe favorise donc la mise en confiance des parents et de l'enfant dès le premier accueil en 4 temps essentiels privilégiant l'adaptation de l'enfant et de sa famille.

Le troisième objectif est de considérer les parents comme premiers éducateurs de l'enfant et d'accompagner chaque parent dans sa fonction, tout en valorisant leur place au sein de la micro-crèche.

Le projet éducatif complet est disponible auprès de la Directrice de la micro-crèche et vous pourrez le consulter sur place à votre demande.



5.

Nos valeurs



Maintenir le lien parent-enfant : nous accordons une attention particulière à notre partenariat avec vous les parents pour établir une relation de confiance et maintenir le lien qui vous unit à votre enfant.

Adaptation : cette période qui se déroule sur 1 ou 2 semaines selon chaque enfant va me permettre de faire connaissance à mon rythme et ainsi de commencer à établir une relation privilégiée

Cahier de transmission : support à l'échange et lien renforcé entre ce qui se passe à la maison et à la micro-crèche avec les adultes et mes copains de la micro-crèche (les soins, les selles, la sieste, les jeux ...)

Le « jeu librement choisi » : nous mettons un maximum de jeux à disposition des enfants et proposons des temps d'éveil adaptés afin que chaque enfant évolue à son rythme et développe son imaginaire.

Nous observons chaque enfant et accordons une importance particulière à la relation individuelle en dehors des temps où l'enfant est concentré dans son jeu. L'intérêt étant de :

- Favoriser sa confiance en lui et son estime en découvrant ses capacités à faire seul
- Développer sa connaissance de lui-même : capacités, limites
- Répondre aux besoins variés de chaque enfant par notre disponibilité

Favoriser l'autonomie : « accompagner l'enfant à faire seul selon ses capacités »

Verbalisation : Toute action ou acte m'est expliqué.

Que ce soit pour porter, changer, coucher ou lors des repas, le personnel verbalise avec le geste pour que je puisse associer la parole de l'adulte à l'acte et ainsi mieux anticiper le déroulement de ce qui se passe ou va se dérouler. Nous respectons l'enfant dans l'attitude de communication verbale ou non verbale.

Faire confiance à l'enfant : c'est...

- Lui permettre de s'exprimer (angoisse, envie,...)
- Entendre ses angoisses,... et essayer de les comprendre
- Lui permettre d'appréhender le monde à sa manière

Pour la propreté : lui proposer mais ne jamais l'inciter; je serai propre quand je me sentirai prêt dans mon corps et dans ma tête. Le forcer ne fait que retarder le processus.

Réunions et fêtes : occasion de se rencontrer et d'échanger entre professionnels et parents autour de l'enfant.

6.

L'organisation de notre micro-crèche



Notre micro-crèche est agréé pour accueillir jusqu'à **10 enfants** simultanément, **de l'âge de 8 semaines à 3 ans**. Il dispose également d'une place d'urgence (accueil qui est accordé en priorité aux enfants fréquentant la structure de façon régulière).

6.1. Notre fonctionnement

6.1.1. L'équipe éducative

Il y a :

- La directrice,
- Responsable pédagogique,
- Agents petite enfance

Il y a aussi :

- qui s'occupe de l'entretien des locaux.

Parfois vous verrez aussi des stagiaires qui viennent apprendre le métier de la petite enfance.

6.1.2. Ma référente

C'est elle qui nous a accompagnés pendant mon (notre !) adaptation, ces premières heures qui permettent de faire connaissance avec la micro crèche. C'est aussi elle qui vous a donné une grande partie des informations qui se trouvent dans ce petit livret. C'est avec elle également que vous mettrez à jour régulièrement mes fiches :

• **Alimentation** pour l'introduction d'aliments et signaler les allergies,

• **Rythme et habitudes** pour les informations sur le déroulement de ma journée.





6. 1. 3. Les horaires

L'amplitude d'ouverture de la micro-crèche est de :
6h30 <-> 18h00

Pour respecter mon rythme et celui de mes copains,

je peux arriver :

- **Le matin** entre 6h30 et 9h00
- **L'après-midi**, à 11h30 quand je mange à la micro-crèche ou entre 12h30 et 13h quand je mange à la maison.



On peut venir me chercher :

- **Le matin** à 11h30 si je ne mange pas à la micro-crèche
- Ou à 13h si je mange avec les copains.
- Et à partir de 17h00 **l'après-midi**.

Entre 11h30 et 12h30, **c'est le temps du repas**, aucune arrivée ni départ pour respecter le bon déroulement du repas.

Et surtout, il faut noter que :

Il est important de **respecter les horaires de mon contrat** ou de mes réservations car un certain nombre de places sont prévues en fonction des moments de la journée et de l'année (entre 09 et 10 places maximum)

Quand vous venez me chercher, pensez à arriver un peu avant, le temps de discuter avec l'équipe de ma journée, de m'habiller...

> **Si vous êtes en retard**, pensez à appeler la micro-crèche, comme ça je pourrai être prévenu(e) et rassuré(e).

> **La micro-crèche ferme à 18h00** : Si à 17h50 vous n'êtes pas arrivés, l'équipe vous téléphonera pour connaître les raisons de votre retard.

Et de façon générale : la CAF me conseille de ne pas rester plus de 10h dans la structure. Moi, je comprends, c'est fatiguant une journée au milieu de tous mes copains à jouer, bouger, rire, pleurer, dormir, manger, apprendre, découvrir...



6.1. 4. Mon contrat



Il existe différents type d'accueil à la micro-crèche :

> **un accueil régulier** qui fait l'objet d'un **contrat**, signé entre la micro-crèche et les parents.

Des congés sont à prévoir avant l'établissement du contrat, entre 5 semaines minimum et 10 semaines maximum par année (de septembre à août l'année suivante).

> **un accueil occasionnel** selon les disponibilités d'accueil de la structure. Les réservations peuvent se faire jusqu'à 48h avant l'accueil de l'enfant si les places le permettent.

En cas d'annulation, elle doit se faire au moins 48 h à l'avance, pour que la place soit proposée à un autre enfant, sinon la réservation sera facturable.

Si j'ai un contrat : il prévoit notamment la facturation d'un forfait mensuel (identique tous les mois) et calculé en fonction du planning et des congés prévus sur l'année en nombre de semaines ou de jours, sans les dates, qui seront à nous communiquer plus tard.

6.1. 5. Les jours de fermeture

La crèche est ouverte toute l'année, sauf pendant :

> **une semaine pour les fêtes de fin d'année** (du 24 décembre inclus au 1er janvier inclus),

> **les 3 journées pédagogiques** qui permettent d'organiser des journées de travail pour l'ensemble de l'équipe. Leurs dates sont fixées en cours d'année et vous serez prévenus 2 mois à l'avance.

Tous ces jours de fermeture sont pris en compte dans le calcul de votre forfait mensuel si vous avez signé un contrat.

> en fonction des prévisions de présence des enfants pour les ponts, le Conseil d'Administration et la Directrice de l'Association peuvent décider d'autres jours de fermeture : vous en serez informé 15 jours à l'avance au plus tard.

Ces jours de fermeture exceptionnelle vous seront décomptés.



6. 1. 6. Les vacances

La vie en collectivité est intense et même si je déborde d'énergie, j'ai besoin au moins de **deux semaines de vacances consécutives** en dehors de la période de Noël.

C'est important pour moi de prendre des vacances !

Afin de gérer au mieux les places disponibles et les horaires du personnel, il faut prévenir la micro-crèche **par écrit** (mail ou courrier que vous pouvez remettre directement à l'équipe) :

> **1 semaine à l'avance** pour une absence d'un jour ou d'une demi-journée,

> **3 semaines à l'avance** pour une absence supérieure à 1 jour,

En cas d'absence le jour même, pensez à prévenir avant 8h, afin qu'il soit possible d'annuler la commande de mon repas et de proposer ma place à un autre enfant.



6. 1. 7. La grande salle

Remarque : Moi, j'enfile mes chaussons et vous, Papa et Maman, s'il vous plait, retirez vos chaussures ou enfillez des sur-chaussures pour que la crèche reste bien propre.

J'ai un casier porte manteau pour moi tout seul.

Je m'y découvre et y dépose mes affaires qui me seront utiles pour sortir dans la journée :

- Lunettes de soleil si besoin
- Casquette
- Chaussures

Bonjour les copains ! Je retrouve enfin les copains et tous les adultes qui y travaillent.

6. 1. 8. Le décompte des horaires

Et oui, il faut signaler ses horaires d'arrivée le matin et de départ le soir. C'est important d'y penser pour faire les factures.

Si vous oubliez de signaler notre arrivée, l'heure d'ouverture sera considérée comme mon heure d'arrivée. Si vous oubliez de le faire également en partant, c'est celle de fermeture qui sera prise en compte comme mon heure de départ.

6. 1. 9. Les petits endroits à connaître

Il y a quelques endroits un peu cachés dans la crèche, mais qu'il faut bien connaître :

- **La boîte à chèques**, là où vous allez déposer vos chèques chaque mois : elle se trouve au portail, à l'entrée de la micro-crèche. C'est une boîte aux lettres métallique.
- **Ma « boîte aux lettres »**, dans la grande salle, à l'entrée à gauche. Chaque enfant à une p'tite pochette pour les factures et le courrier avec son nom dessus. Cela permet à la crèche de vous transmettre les factures, des informations, ... mais aussi aux parents de communiquer entre eux !
- **Le tableau d'information**, dans la grande salle.



Horaire d'arrivée signalé... Allons dans la salle de change poser mes affaires.

6. 2. La salle de change

Ah la salle de change, je vais y passer du temps. C'est là que l'équipe éducative va prendre soin de moi, oh bien sûr ailleurs aussi... Mais pour qu'elles puissent le faire correctement, il y a quelques petites choses à faire et respecter.

6. 2. 1. Mon tiroir

C'est dans ce tiroir que je range mon sac contenant mes affaires pour la journée. Regardez, mon prénom est inscrit sur un tiroir !



6. 2. 3. Mes vêtements

Dans la journée, je vais passer beaucoup de temps à courir, jouer avec les copains, faire des choses peut être un peu salissantes comme de la pâtisserie ou de la peinture. Pensez donc bien à me mettre des **vêtements appropriés à toutes ces activités** et au temps pour les sorties.

Marquez mes vêtements pour être sûr de les retrouver tous, même mon chapeau, mes lunettes de soleil...

Le port de bijoux est interdit, (collier Ambre notamment) et la crèche décline toute responsabilité pour perte ou accident encouru par le non-respect de cette règle.



6. 2. 4. Couches jetables et couches lavables ?

La crèche accepte d'utiliser aussi bien les couches jetables que celles lavables. Pour ces dernières, un protocole de leur utilisation à la crèche a été mis en place. N'hésitez pas à en discuter avec l'équipe.

6. 2. 5. Si je me salis un peu plus que prévu...

Des fois, il y a un peu plus d'accidents que prévu. Dans ce cas, la crèche me prête des vêtements. Il faut bien penser à les rendre lavés à la première occasion.



6. 3. Les p'tites infos pour ma journée



Dis Papa, Maman,
vous n'avez pas
oublié de dire
que ce midi, c'est
Papy qui vient
me chercher et
que je me suis
couché(e) un peu
tard hier soir?

Papa, Maman, ça vous dit de parler avec l'équipe éducative pour faire la liaison.....

Que devons-nous dire à l'équipe éducative pour que je passe un bon moment à la crèche ?

Eh bien, tout ce qui vous paraît **important**. Ces informations seront à noter dans le cahier journalier, afin que toute l'équipe soit au courant.

Toutes mes affaires sont en place ? Alors, c'est parti !

Suivant mon humeur et mon besoin, je laisse aussi mon doudou et ma sucette dans mon tiroir...

6. 4. Les p'tites infos confidentielles

Je vous le dit à l'oreille : « Si vous avez des choses confidentielles que vous voulez dire à la Directrice, pas de problème. Même si elle est dans son bureau, celui-ci vous est grand ouvert. Elle est toujours présente pour répondre à vos questions sur vos enfants ainsi qu'à celles administratives. Alors, n'hésitez pas à pousser la porte de son bureau ou à prendre un rendez-vous pour discuter »

A ce soir Papa,
à ce soir Maman
! Je vais bien
m'amuser.

Au revoir Papa, au revoir Maman !

Et bien voilà, tout a été dit, tout est bien rangé. Je vous dis au revoir et je me retrouve avec mes copains, l'équipe éducative. C'est chouette !



7.

Ma journée type



7.1. Mon accueil

L'accueil individualisé, le temps d'un échange avec vous pour faire le lien avec la maison et accompagner au plus près votre enfant.

7.2. Mes activités

Il y a tout d'abord les moments de **jeux libres** avec les copains. Il y a aussi toutes les **activités** que l'équipe éducative va me proposer. Si je n'ai pas envie d'y participer, on ne m'y obligera pas, les copains iront et moi je jouerai comme je veux. En fait, c'est vraiment très rare que je ne participe pas ne serait-ce que quelques minutes. Mais parfois, je préfère continuer à jouer avec les poupées, les voitures, les outils, ou lire un livre.

L'équipe propose plein d'activités qui se déroulent dans l'enceinte de la micro crèche, comme :

- L'éveil et les jeux (pâte à sel, histoires, chansons, peinture, jeux d'eau, etc....)
- Les activités libres
- L'espace sensoriel
- Temps de lecture et comptines

Mais il y a aussi les **sorties**, les sorties pique-nique et d'autres organisées durant l'année.

7.3. Mes repas

Ce sont des moments importants pour moi, pour que je fasse le plein d'énergie tout au long de la journée.

7.3.1. Le lait des bébés

Lait maternel ou lait infantile, on a tous nos p'tites habitudes en la matière, et il est peut être important pour vous de faire comme à la maison.

A noter : quand vous apportez une boîte de lait, cette dernière doit être entière et non encore ouverte.

Si vous voulez que je me délecte avec ton lait, Maman, il faut le mettre dans de petits biberons et l'apporter au jour le jour en quantité suffisante.

7.3. 2. La collation du matin

Le matin, on mange des fruits tous ensemble.

7.3. 3. Le repas du midi

Les repas sont fournis par un **prestataire agréé**. L'équipe éducative prête bien attention à ne donner que les aliments déjà introduits et suit ma fiche « alimentation » que vous avez remplie. Il faut donc bien penser à la mettre à jour tout au long de la diversification.

Les menus sont affichés chaque jour sur le tableau d'information.

7.3. 4. Les goûters

Les goûters sont également fournis par un prestataire ou boulanger. Parfois, la micro-crèche peut faire le gâteau, les crêpes, les brioches..... D'ailleurs, si vous avez des idées de recettes sympas, faites-les passer à l'équipe !

7.4. Mes siestes

En suivant mon rythme et mes habitudes, que vous avez détaillé dans ma fiche de renseignements et auprès de l'équipe, je suis couché(e) :

- en turbulette légère dans un petit lit à barreaux si je ne suis pas encore grand(e).
- dans un duvet dans un petit lit pour les plus grands.
- Un adulte reste avec nous dans le dortoir pour s'assurer que tout se passe bien.

La sieste terminée, on se lève dès qu'on est réveillé.



7.5. Oh, vous êtes déjà venu me chercher...

Coucou !!! Je me jette dans vos bras : je suis super content(e) de vous revoir !

*Au revoir les
copains, les parents
de mes copains, et
toute l'équipe!
A bientôt...*

J'ai plein de choses à vous raconter, à vous montrer. Ce que j'ai fait, ce que j'ai mangé, mes rires, mes pleurs, ma vie d'enfant à la crèche, moi qui découvre la vie en collectivité. Mais avant tout cela, prenons le temps de nous retrouver, j'aime trop vos câlins, même si j'en ai eu plein de la part de l'équipe.

Le temps des retrouvailles est un moment qui demande de prendre son temps.

Dès votre arrivée échangez avec l'équipe, consultez les outils de communication.

N'oubliez pas mes lunettes, ma casquette, mes chaussons et mon sac !



MON TROUSSEAU

Certes, il y a les affaires à amener tous les jours. Mais il y a également le trousseau, un par famille, à fournir en début d'année et que la crèche gardera. Il permet de faire un stock pour toute l'année de choses qui me sont utiles tous les jours :

- 1 serviette de toilette
- 1 gant de toilette
- 3 boîtes de mouchoirs en papier
- 1 boîte de sérum physiologique
- 2 tubes de crèmes pour le soin des fesses
- 1 drap housse chaque lundi



LES MALADIES

Le personnel de la micro-crèche ne possédant pas de formation médicale n'est pas habilité à administrer un traitement à votre enfant.

Seul les collyres et les traitements relevant d'un PAI (plan d'action individualisé) établi par un médecin peuvent être administrés par l'équipe (ex: ventoline).

Aucun texte de loi ne protège le personnel de la micro-crèche en cas d'erreur d'administration.

Il est souhaitable de demander à votre médecin une prescription de médicaments matin et soir.

Les maladies à évictions médicales sont listées ci-dessous avec le nombre de jours où je ne pourrai pas venir à la crèche :

Liste des maladies à éviction, d'après le guide du ministère de la santé :

- **Angine à streptocoque** : 2 jours après le traitement
- **Coqueluche** : 5 jours au moins (et plus selon avis médical) après le début de l'antibiothérapie
- **Hépatite A** : 10 jours après le début de l'ictère
- **Impétigo** : 72 heures après le début du traitement
- **Oreillons** : 9 jours
- **Rougeole** : 5 jours
- **Scarlatine** : 2 jours après le début du traitement
- **Infestions invasives à méningocoques, tuberculose, gastro-entérite d'origine bactérienne** : temps d'éviction à fixer selon avis médical

Evictions préconisées par les structures multi accueil :

- **Gastro entérite aigue** (au-delà de 3 selles diarrhéiques, vomissements, fièvre...) au minimum 2 jours
- **Conjonctivite** : l'enfant sera accepté dans la structure après avis médical et mise en route d'un traitement si besoin
- **Bronchiolite, grippe** : 5 jours
- **Varicelle** : 5 jours minimum et jusqu'à ce que les lésions soient sèches
- **Maladie pied main bouche** : 3 à 7 jours en fonction des lésions et selon avis médical

Pour ces maladies, il vous faudra informer la Directrice de la micro crèche ou l'équipe dans les 24 heures en vue d'une information générale aux familles. Après toute éviction pour une de ces maladies, il est nécessaire que vous fournissiez un certificat de retour à la structure.

1. Déduction pour maladie

Les maladies à éviction :

Les jours d'absence pour maladie à éviction seront décomptés dès le premier jour. Il faut absolument **fournir un certificat médical**.

Maladie autres:

Un certificat médical est exigé.

Un délai de carence de 3 jours est appliqué. Il comprend le premier jour d'absence et les deux jours calendaires qui suivent, une déduction des jours suivants ou restants sera prise en compte.

Hospitalisation :

Les jours d'absence pour mon hospitalisation seront décomptés dès le premier jour. Il faut dans ce cas-là aussi absolument **fournir un certificat médical**.

2. Un peu patraque dans la journée ...

Si je suis malade et fiévreux (fièvre supérieure à 38°5), je ne serai pas accepté dans la structure, sauf si je suis en cours de traitement avec ordonnance.

Si j'ai de la fièvre **pendant la journée**, un protocole à suivre a été établi avec le médecin conseil de la micro crèche, pour le cas où j'ai de la fièvre pendant la journée.

- **à partir de 38°C**, l'équipe éducative vous appelle pour vous dire que je ne suis pas bien en forme.
- **à partir de 38,5°C**, elle me donne du paracétamol et vous appelle pour vous en informer. Comme ça, vous pouvez prendre rendez-vous chez le médecin si nécessaire et si possible venir me chercher.
- **à 39°C**, j'aurai aussi droit au paracétamol, mais cette fois, il faudra venir me chercher !!



PAS À PAS

Micro-crèche

Micro-crèche Pas à Pas

4, rue Tanafou 1 97605 PASSAMAINTY

Tél : 02 69 **61 38 09**

Port : 06 39 **19 00 32**

